

Communiqué de VivAgora

22 février 2010

**PAS DE DEVELOPPEMENT DES NANOTECHNOLOGIES  
SANS CAPACITE DE CONTROLE DEMOCRATIQUE**

Alors que l'initiative du gouvernement, sous l'impulsion des « acteurs du Grenelle », de mettre en débat les nanotechnologies a tourné court, VivAgora se dit préoccupée par le manque à gagner de ce dialogue avorté

[http://www.lemonde.fr/opinions/article/2010/02/18/nanotechnologies-oser-mettre-en-debat-les-finalites-par-bernadette-bensaude\\_1308062\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/opinions/article/2010/02/18/nanotechnologies-oser-mettre-en-debat-les-finalites-par-bernadette-bensaude_1308062_3232.html)

Connaissant les incertitudes et les difficultés de régulation des nanoproduits, elle demande aux pouvoirs publics d'envisager l'ouverture de **cinq chantiers** en matière de gouvernance d'innovations, techniques ou non, de portée ou d'intérêt général.

Ces pistes s'inscrivent dans l'argumentaire déjà développé par VivAgora dans son cahier d'acteurs produit en septembre dernier pour « **Organiser une Gouvernance pluraliste des nanotechnologies** » <http://www.vivagora.org/spip.php?rubrique78>

Prenant au sérieux la crise du débat public, il apparaît indispensable aujourd'hui de :

- Faciliter la mise en place de processus nouveaux de **dialogue pérenne en territoires**, portés par des groupes pluralistes. Il s'agit de soutenir l'autonomie de « citoyens sentinelles » capables d'effectuer une veille, une anticipation et d'éventuelles alertes par une posture de parties prenantes qui soient aussi apprenantes et compréhensives. En exerçant une vigilance commune, cette responsabilisation des acteurs concernés pourrait s'inspirer des Comités locaux d'information et de concertation (CLIC) mis en place auprès des installations nucléaires.
- Enrichir l'exercice démocratique des choix par le biais de la création de **missions citoyennes permanentes de service public** confiées, durant un temps déterminé, à des structures associatives sous label ou charte contraignant(e). Ces dernières seraient habilitées à exercer des fonctions de participation à la définition, à la controverse, à la délibération, mais non à l'arbitrage de ces choix.
- Ouvrir un échange de fond entre les praticiens de la concertation au sujet de la méthode de débats publics portés par la Commission nationale du débat public (CNDP) choisie pour conduire des débats relatifs à des « options générales ». L'objectif est, ici, de **cerner les conditions nécessaires à une « interaction » réussie entre les différents acteurs**.
- Explorer au sein du Parlement un élargissement des missions de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (**OPECST**) vers un **soutien pérenne au dialogue** à propos des innovations, techniques ou non, de portée ou d'intérêt général.

- Expérimenter le **Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)** en tant qu'« Assemblée d'AMS », c'est-à-dire élaborant des « **autorisations de mise en société** » (dispositif démocratique, contrairement au dispositif non démocratique des AMM : « autorisations de mise sur le marché »). Le CESE siègerait en formation permanente de débat et de résolution démocratiques à propos de la mise en place d'innovations de portée ou d'intérêt général. Cette Assemblée d'AMS s'auto-saisit et est saisie par le Parlement, lequel débat obligatoirement de ses résolutions avant de les décider ou de les rejeter.